

Les sans-papiers privés de sécurité sociale en Espagne

Des médecins opposés à cette mesure d'austérité veulent continuer de soigner les immigrés

Madrid

Correspondance

Samedi 1^{er} septembre, les immigrés sans papiers qui résident en Espagne seront exclus du système de santé public qui leur était jusque-là accessible librement et gratuitement. Excepté les femmes enceintes et les mineurs, qui continueront à y avoir accès, ainsi que les cas d'urgence, les personnes en situation irrégulière se verront retirer leur carte de santé et devront payer si elles veulent être soignées.

Cette nouvelle loi est sous douze l'une des plus controversées prises par le gouvernement de Mariano Rajoy dans le cadre de la politique de rigueur qu'il mène pour réduire le déficit public de 8,9 % à 6,3 % cette année. Une politique qui n'épargne ni l'éducation ni la santé, deux piliers de l'Etat-providence auxquels il entend faire économiser 10 milliards d'euros par an, malgré les critiques de plusieurs régions autonomes et la grogne sociale qui en découle.

Plusieurs collectifs ont lancé un appel à manifester ce samedi devant l'hôpital Gregorio Marañón de Madrid. « Une telle mesure, prise en pleine crise, alors que le niveau de malnutrition dans le pays augmente, que de nombreuses personnes perdent leur logement chaque jour et que le chômage frappe un quart de la population active est criminelle », clame Ivan Forero, représentant de la « Plate-forme pour le droit à avoir des droits », qui réunit plusieurs associations. Près de 150 000 personnes sont concernées par la mesure, selon les ONG, qui s'y opposent farouchement.

Objecteurs de conscience

« La population d'origine étrangère représente 10 % des habitants en Espagne, mais à peine 5 % des consultations médicales, rappelle quant à elle Sagrario Martin, vice-présidente de Médecins du monde en Espagne. D'autre part, le système de santé n'est pas financé par les cotisations sociales mais par les impôts, notamment indirects, que

paient les sans-papiers lorsqu'ils consomment. »

L'ONG a lancé une campagne baptisée « Droit à guérir », qui s'ajoute à l'initiative prise en juillet par la Société espagnole des médecins de famille (Semfyc) pour inciter les professionnels de la santé à se déclarer « objecteurs de conscience ». Près de 1300 médecins et infirmiers ont déjà signé son manifeste et se sont engagés à continuer à traiter les sans-papiers. « La loi suppose un conflit éthique pour les professionnels. Elle va à l'encontre d'un droit fondamental, soutient Maria Fernandez, présidente de la section madrilène de la Semfyc. Et elle risque de provoquer un engorgement des services d'urgence et un surcoût en favorisant la survenue de complications médicales à des maladies non traitées à temps. Sans parler de l'augmentation des charges virales chez des malades qui deviendront plus contagieux. »

Déjà, certains malades chroniques ont souffert de l'application précoce du texte voté en avril. C'est

le cas d'Angel Horacio Gonzalez, un Argentin en situation irrégulière qui a subi une greffe de rein en 2009. « Il y a deux mois, j'ai voulu renouveler ma carte de santé mais on me l'a refusée. On me demande de payer 65 euros par consultation et d'assumer le coût des médicaments contre le rejet de la transplantation, de 690 euros par mois. Je n'ai pas les moyens de les payer, avoue cet homme de 53 ans, licencié de la construction, qui réside à Palma de Majorque. Pour le moment, mon médecin habituel continue de me recevoir et il me trouve des médicaments gratuits, mais que se passera-t-il si ce n'est plus le cas ? »

Mercredi 29 août, quatre régions autonomes opposées à la réforme ont décidé de boycotter la réunion prévue avec la ministre de la santé, Ana Mato. L'Andalousie, le Pays basque, les Asturies et les Canaries ont émis un communiqué conjoint dans lequel ils dénoncent la mise en place d'un système « basé sur la restriction des droits fondamentaux ». ■

SANDRINE MOREL